



MAIRIE DE
BRETTEVILLE SUR LAIZE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 23-03-2023

Date de la convocation : 03-03-2023

L'an Deux Mille Vingt-trois, le 23 mars 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bretteville sur Laize, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Bruno FRANCOIS, Maire.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil. Monsieur Jean-Claude BRETEAU est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absents :

Absents représentés :

LAVENANT Maryse donne pouvoir à BOYER Agnès
MARTINOFF Nathalie donne pouvoir à COSSERON Véronique
Jean-Pierre GOUJON donne pouvoir à PIERRE Claude
Helene BEFFY donne pouvoir à LAIR Samira
Caroline GOUHIR donne pouvoir à CHESNEAU Franck

Absents non représentés :

Dimitri DESMONT

N°01-23-03-2023 – OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable. L'ORT est donc un cadre intégrateur qui se matérialise par une convention signée entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la ville principale de l'EPCI, tout ou partie de ses autres communes membres, l'Etat et ses établissements publics, ainsi qu'à toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

Vu le périmètre ORT

Vu les orientations stratégiques :

- Réhabiliter et restructurer l'offre d'habitat en centre-ville
- Favoriser un développement économique, touristique et commercial équilibré
- Construire une offre de services adaptées aux besoins de la population

- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Faire de la transition écologique l'axe transversal du projet de revitalisation

Vu les fiches actions

Monsieur le Maire donne lecture de la convention cadre petites villes de demain valant Opération de revitalisation du territoire.

Après délibéré, Le Conseil Municipal adopte ladite convention et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

N°02-23-03-2023 –CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION ET L'ANIMATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Monsieur le Maire, Bruno FRANCOIS donne lecture de la convention relative à l'utilisation et l'animation d'équipement sportif concernant le futur PUMPTRACK sur le territoire de la commune de Bretteville Sur Laize

La convention sera signée entre la commune et :

- La Ligue de l'enseignement
- Essor du Val Clair
- L'Ecole des 4 Vents
- Le Collège du Cingal
- Amicale Barbery Cyclo

L'utilisation de cet équipement se fera à titre gratuit.

D'autres conventions pourront être prises avec d'autres partenaires.

Après délibéré, Le Conseil Municipal adopte ladite convention et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

N°03-23-03-2023 –DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE AGENCE NATIONAL DU SPORT POUR LE FUTUR PUMPTRACK

Le Conseil municipal autorise le Maire à faire une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport - DRAJES Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports / SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) pour installation d'un pumptrack sur la commune de Bretteville Sur Laize au titre du « plan 5000 terrains de sports – Année 2023 »

Après délibéré, Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La séance est levée à 19H05

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
		

